



2^{ème} tour

des Elections professionnelles

Un enjeu majeur pour les intermittents

votez pour celles et ceux qui revendiquent et qui construisent



Assurance chômage

Depuis des décennies, la CGT défend le régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Sans elle, il y a bien longtemps que les annexes 8 et 10 auraient disparu. Le gouvernement a décidé d'imposer 3,9 milliards d'euros d'économies en 3 ans sur le dos de l'assurance chômage. Le MEDEF va vouloir répercuter une partie des économies sur les annexes. La CGT mettra toutes ses forces dans la négociation et la mobilisation si nécessaire pour préserver le régime et améliorer l'accord.

Formation, Protection sociale

La réforme de la formation professionnelle supprime le CIF (congé individuel de formation), remet en cause les bilans de compétence et la validation des acquis de l'expérience. La CGT se mobilise pour défendre l'AFDAS (notre organisme de formation), menacée par cette réforme.

En même temps, la réforme des retraites qui s'annonce va fortement amputer les droits des précaires. Si un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous, ce sont les carrières discontinues des salariés intermittents et/ou des femmes ayant eu des arrêts maternité, qui vont en pâtir... Là encore la CGT sera en première ligne.

Enfin, grâce à la CGT les intermittents bénéficient d'une mutuelle santé à des tarifs avantageux et d'un régime de prévoyance collectif à travers AUDIENS.

Emploi

Depuis des décennies, la CGT se bat pour l'emploi et pour faire appliquer le principe de droit : « à activité pérenne et permanente, emploi permanent. » Elle a ainsi accompagné avec succès plus de 300 dossiers en requalification de précaires. La CGT est bien la seule organisation à mener ce combat de titan face aux employeurs.

Dans le même temps, la CGT s'est toujours opposée aux accords régressifs type 80 ou 120 jours qui ne visent qu'à réduire les droits des non permanents en plafonnant leurs collaborations et qui font aujourd'hui tant de dégâts à France Télévisions.

Production intégrée

Depuis des décennies, la CGT se bat contre l'externalisation de la production (les décrets Tasca). Ce combat commence à porter ses fruits. France Télévisions commence à pouvoir détenir quelques droits de propriété sur les programmes qu'elle finance quasi exclusivement.

Mais ce n'est pas suffisant et le développement de notre outil interne de fabrication doit accompagner le mouvement sur tous les types de programmes : fiction unitaire, série, feuilleton, documentaire, magazines, nouveaux formats.

Qui, mieux que la CGT, qui combat sans discontinuer depuis des décennies à leurs côtés, pourra porter tous ces enjeux cruciaux pour les non permanents au CSE ?

Paris, le 12 octobre 2018

Alors dès le vendredi 12 octobre

Sans hésiter

Je vote CGT,

le meilleur défenseur des intermittents !

